

## **Projet de MOTION**

### **Pour la suppression de la taxe communale sur les chiens**

Vu la bonne santé financière de la commune ;

Vu que 22 communes sur 45 n'appliquent pas cette taxe et que 5 autres la demande à un taux réduit (50%);

Vu que la majorité des personnes possédant un chien, sont de revenu modeste ;

Vu le manque de service sur la commune (aucun parc à chiens) ;

Vu que les chiens commettent moins de déprédation que les chats qui ne sont ni contrôlés, ni taxés ;

Vu l'aspect social pour les séniors, éducatif pour les enfants et même recommandé par le corps médical pour la socialisation ;

**Sur proposition du MCG de Plan-les-Ouates,**

**Le Conseil municipal invite le Conseil administratif**

- A supprimer la taxe communale sur les chiens.

Pour le MCG : Laurent Ulrich, Alexandra SAAS, Robert Di Giorgio.

### **Exposé des motifs :**

A l'origine, cet impôt a été créé par le canton pour payer les services de la fourrière qui est en charge de capturer les chiens errants, les chiens dangereux ou animaux malades. En matière cantonale, ce service est toujours d'actualité et l'impôt cantonal n'est donc pas remis en cause.

Au niveau communal, il n'existe aucune infrastructure. Pas de fourrière, pas de parc à chiens ni même un local qui pourrait inciter un vétérinaire à venir s'installer sur la commune.

Cette taxe communale n'est finalement là que pour ponctionner une catégorie de personnes souvent de revenus modestes, qui pour la très grande majorité d'entre eux, sont respectueux des règles et ramassent les déjections de leur chien. Tout le contraire de ce qui se produit pour nos amis les félins qui ne subissent aucun contrôle quant à leur pucage ou leur inscription au fichier Amicus. Et qui sont quant à eux, libres de faire leurs crottes où bon leur semble. Et là, zéro taxe. Alors un peu de bon sens. Soit on taxe tout le monde, soit personne.

Pour Plan-les-Ouates, le centime additionnel est fixé à 100, soit 100% de l'impôt cantonal, alors que 22 communes n'appliquent pas cette taxe et 5 ne la prélèvent qu'à un taux de 50% de l'impôt cantonal. Pour notre commune, la perte financière serait d'environ CHF 40'000.- (calcul basé sur le nombre de médailles délivrées par la police municipale), somme qui semble très largement supportable au vu de la bonne santé financière de Plan-les-Ouates.